



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 6787

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le soutien de l'État sur la réalisation du canal Seine-Nord-Europe. En effet, plusieurs déclarations ont semé le doute: cet été, Bouygues Construction a déclaré craindre l'éventuel arrêt du projet de canal Seine-Europe. Le 30 août 2012, le ministre des transports a demandé une étude de faisabilité financière au conseil général de l'environnement et du développement durable et à l'inspection générale des finances. Ces annonces ont créé un climat de doute et de défiance à l'égard de ce grand projet d'aménagement des territoires, moteur de croissance économique pour les territoires et source de créations d'emplois. Fruit du Grenelle de l'environnement, le canal devait permettre aux péniches de grande taille de connecter le bassin de la Seine au Nord-Pas-de-Calais et aux 20 000 km du réseau grand gabarit d'Europe du Nord. Il souhaite savoir si elle entend réaffirmer sans ambiguïté son engagement pour que le canal Seine-Nord-Europe soit réalisé.

Texte de la réponse

En intégrant le bassin de la Seine au réseau fluvial européen, le canal SeineNord Europe lèvera ce goulet d'étranglement et formera un vaste corridor de transport de fret à grand gabarit, depuis Le Havre jusqu'à Dunkerque et au Benelux. Il s'agit d'un projet très important, qui favorisera le transport multimodal de marchandises et le développement durable des territoires, notamment par la création de plateformes multimodales. Le Gouvernement précédent a feint de faire avancer le dossier alors que toutes les conditions préalables nécessaires n'étaient pas réunies. Plusieurs problèmes majeurs ont été délibérément mis de côté et doivent aujourd'hui trouver une solution, notamment le coût de l'opération qui a manifestement été sousévalué. La capacité du partenaire privé à réunir les financements privés est très incertaine, compte tenu de l'incapacité des marchés bancaires à apporter un tel montant de dette. Ce dossier, contrairement aux annonces du précédent Gouvernement, n'était pas du tout bouclé du point de vue financier. La capacité du partenaire privé à réunir les financements privés nécessaires et la capacité des cofinanceurs publics (État et collectivités territoriales) à prendre en charge le coût réel du projet doivent trouver des réponses préalablement au lancement de la phase finale de l'appel d'offres. Toute précipitation ne pourrait conduire qu'à l'échec du projet. Pour répondre à ces questions essentielles, le ministre des transports a demandé une mission conjointe du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de l'Inspection générale des finances pour faire le point. Les conclusions définitives seront remises au début de l'année 2013. Cette mission permettra notamment de préciser dans quelle mesure le recours à des mécanismes européens peut contribuer à lever ces difficultés. Le ministre tient à assurer Monsieur le Député de sa pleine mobilisation sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6787

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5473

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 626